



Dispositions sanitaires pour les voyages internationaux Actualisation du 28/08/2021

1. Mesures communes

- Fiche sanitaire du passager, à télécharger en ligne avant embarquement (distribuée aussi à bord de l'aéronef ou du navire), dûment renseignée, notamment l'adresse du passager et deux numéros de téléphone permettant de le localiser, en cas de besoin, pendant les 10 jours qui suivent son arrivée sur le territoire national ;
- Respect des mesures instaurées au Maroc : port du masque à l'extérieur, distanciation physique et hygiène des mains.

2. Pays de la liste A

- Un certificat attestant que la personne est complètement vaccinée par un des vaccins cités ci-dessous ;
- OU**
- Pour les personnes non ou incomplètement vaccinées, un test PCR négatif datant de moins de 48 heures (délai entre prélèvement et embarquement)

3. Pays de la liste B

- **Pour les personnes complètement vaccinées :**
 - Un certificat attestant que la personne est complètement vaccinée par un des vaccins ci-dessous ;
- ET**
- Un test PCR négatif datant de moins de 48 heures (délai entre prélèvement et embarquement) ;
 - **Pour les personnes non ou incomplètement vaccinées :**
 - Un test PCR négatif datant de moins de 48 heures (délai entre prélèvement et embarquement); ET
 - Quarantaine contrôlée de 10 jours, à la charge de l'intéressé dans une des structures préalablement désignées par les autorités locales, avec un test PCR de contrôle au 9^{ème} jour ;

Pour les citoyens marocains ou les personnes originaires du Maroc : auto-isolement à domicile pendant 5 jours, avec un test de dépistage (antigénique rapide ou PCR) au 5^{ème} jour.

NB :

- 1- Les enfants âgés de moins de 11 ans sont dispensés de la PCR de dépistage quelle que soit la provenance ;**
- 2- Quel que soit le pays de provenance, l'attestation de vaccination et celle de PCR négative, le cas échéant, devront être intégrées dans le pass sanitaire lorsque celui-ci est de mise dans ce pays.**
- 3- Ne sont pas concernés par cette condition les citoyens marocains et les résidents permanents au Maroc, de retour d'un voyage à l'étranger.**

4. Liste des vaccins acceptés au Maroc

Une personne est considérée complètement vaccinée après 2 semaines de la dernière dose requise.

Liste des vaccins acceptés au Maroc

- Astrazeneca-SK Bio
- Sinopharm
- Sputnik
- Pfizer/BioNTech
- Janssen (Johnson & Johnson)
- Covishield (Serum Institute of India)
- Moderna
- Sinovac